



Mieux vivre l'immobilier

Loi ELAN n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 – volet TRANSACTION

Article du projet de loi ELAN	Article modifié/ajouté	Objet	Entrée en vigueur après la publication au JO
Article 79	Article L442-8 du CU	Délai de rétractation porté à 10 jours pour l'acquéreur dans le cadre d'un projet de lotissement	Immédiate (le 25 novembre 2018)
Article 78	Article L271-1 du CCH	Obligation d'information dans les actes de vente des informations relatives aux conditions et modalités de rétractation - sanction administrative en cas d'omission	Immédiate (le 25 novembre 2018)
Article 179	Article L271-4 du CCH	Les informations contenues dans le DPE annexé à l'acte de vente sont opposables au vendeur et au bailleur	Différée au 1 ^{er} janvier 2021.
Article 68	Article L112-20 et suivants du CCH	Annexion d'une étude géotechnique à la vente d'un terrain constructible situé en zone exposée au phénomène de mouvement de terrain	Dans l'attente d'un Décret en Conseil d'Etat